

# **PRIX DU GAZ = 9,53 cts €TTC/KWH**

## **AVEC LA FNME-CGT, C'EST 22 %**

### **D'ECONOMIE SUR LA FACTURE**

#### **DE TOUS LES USAGERS !**

**Pour la FNME-CGT, le juste prix du kilowattheure gaz est à 9,53 centimes, permettant de baisser la facture de 22 % immédiatement pour l'ensemble des usagers.**

**Ce prix doit s'accompagner du rétablissement du tarif réglementé de vente du gaz (TRVg) dont celui-ci serait calculé en toute transparence pour assurer le service public de l'énergie, les coûts d'approvisionnement et d'acheminement, intégrant les investissements dans les infrastructures.**

La hausse récente de la facture de gaz, qui a donné lieu à la mise en place d'un bouclier tarifaire, est essentiellement liée à l'explosion des coûts d'approvisionnement. D'abord dans un contexte de reprise post-Covid en 2021 et des conséquences du conflit russo-ukrainien en 2022. Les prix sur les marchés de gros du gaz sont ainsi passés en quelques années de 2 cts €/KWh à près de 30 cts €/KWh à l'été 2022.

Pourquoi le gouvernement Attal ne répercute-t-il pas la baisse des coûts d'approvisionnement ?

- **Car il a choisi d'alourdir la fiscalité sur le gaz en doublant le montant de la Taxe Intérieure de Consommation du Gaz Naturel (TICGN) fixée à 1,64 cts €/KWh.** Rappelons que le niveau de cette taxe avait été gelé par les autorités en 2019 à la suite des manifestations des Gilets jaunes.
- **Car les tarifs des infrastructures seront revus au 1<sup>er</sup> juillet 2024.** La Commission de régulation de l'énergie (CRE) devrait adopter une hausse de l'ordre de 27,5 % de la part « infrastructures », aussi appelé **Accès des Tiers au Réseau de Distribution de gaz naturel (ATRD)**, principalement pour rattraper des écarts passés. L'impact sur la facture du consommateur résidentiel s'élèvera à « + 5,5 %, soit + 7,30 € TTC par mois sur la facture totale d'un client chauffage moyen », et à « + 10,4 %, soit + 2,2 € TTC par mois sur la facture totale d'un client eau chaude sanitaire/cuisson moyen ».

Le coût de commercialisation, le prix d'approvisionnement du gaz (sur les marchés de gros), le coût des infrastructures (stockage, transport et distribution) et la fiscalité sont les 4 composantes de la facture gaz.





## **Pourquoi la FNME-CGT considère que « le juste prix pour tous » est à 9,53 cts €/kWh ? :**

- **Sur les coûts de commercialisation.** La FNME-CGT considère que ce n'est pas à l'utilisateur de payer « la brique de risque » qui coûte **0,2 cts €/kWh** sur la facture et permettrait de passer de **1,57 cts€/kWh** à **1,37 cts €/kWh**.
- **Sur l'approvisionnement.** La FNME-CGT propose une intervention sur les contrats de long terme avec des mécanismes dits « de solidarité » permettant d'éviter les prix extrêmes au travers de corrélations des prix de pétrole pour un prix à **3 cts €/kWh**. Aujourd'hui, les prix des contrats à long terme sont pour l'essentiel fixés par les prix de marché de gros : c'est ainsi le cas à 99 % pour les approvisionnements d'ENGIE.
- **Sur le coût des infrastructures,** la FNME-CGT estime à **3,62 cts€/kWh**
- **Sur les taxes,** la FNME-CGT revendique une baisse de celles-ci, afin de passer de **3,39 cts€/kWh** à **1,54 cts€/kWh** avec le retour de la TICGN au niveau de 2023 (**0,84 cts €/kWh**) et une TVA réduite sur l'ensemble de la facture de gaz à **5,5%** (soit une baisse de **0,89 cts €/kWh**). De plus, la FNME-CGT revendique un fléchage de la TICGN pour réduire la précarité énergétique et pour financer le développement de capacité biogaz.

**Toutes ces mesures permettraient un prix juste de 9,53 cts €/kWh au lieu de 11,54 centimes d'euros aujourd'hui et de 12,16 cts€/kWh au 1<sup>er</sup> juillet 2024.**

**Par exemple, une facture annuelle avec abonnement en juillet prochain passerait, avec les analyses de la FNME-CGT, de 1642 euros TTC à 1284 euros TTC pour une consommation de 13 500 kWh, soit une baisse nette de 358 euros.**

Pour aller plus loin, il faut en finir avec le principe de la facture qui relègue les usagers à de simples « clients ». Si nous voulons un véritable Service public de l'énergie, il faut mettre en place un principe de « participation ou contribution » où les usagers sont acteurs de la gestion et de l'organisation du secteur.

**Pour la FNME-CGT, d'autres solutions sont possibles, définies dans son Programme Progressiste de l'Énergie !**

**Sortir du marché de l'énergie et renforcer la maîtrise publique du secteur sont les conditions préalables pour gagner la baisse des prix du gaz, comme de l'électricité et construire le Service public de l'énergie de demain !**